

## Les Cahiers de droit

### Mot du directeur

Jean-Charles Bonenfant



Volume 11, numéro 3, 1970

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004834ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004834ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Faculté de droit de l'Université Laval

ISSN

0007-974X (imprimé)

1918-8218 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bonenfant, J.-C. (1970). Mot du directeur. *Les Cahiers de droit*, 11(3), 405–405.  
<https://doi.org/10.7202/1004834ar>

Tous droits réservés © Université Laval, 1970

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**érudit**

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

## Mot du directeur

C'est en décembre 1954 que paraissait la première livraison des Cahiers de Droit fondés par les étudiants en droit de l'Université Laval, et c'est avec une certaine fierté que j'ai retrouvé mon nom dans le comité des patrons. Je ne m'imaginai certes pas à cette époque que je deviendrais un jour directeur de cette publication dont tout de même je n'ai jamais cessé de parcourir les pages avec toutefois l'éclectisme d'un bibliothécaire. Je n'avais tout de même pu m'empêcher de constater la vie nouvelle qu'avaient connue les Cahiers lorsque, à l'automne de 1965, M. Ernest Caparros, en prit la direction. Pendant cinq ans, il leur a consacré d'innombrables heures et il a réussi à donner à la revue par la qualité des articles publiés aussi bien que par sa toilette typographique un prestige dont bénéficie la faculté de Droit. Signalons en particulier les magnifiques numéros spéciaux qu'il a préparés en faisant appel non seulement à des juristes, mais aussi, comme cela se doit à notre époque, à des spécialistes des autres sciences humaines. Au nom de tous les collègues de la faculté de Droit et au nom de quelques générations d'étudiants, je remercie M. Caparros du travail qu'il a accompli. Dans la tâche que j'entreprends, je compte sur ses conseils, et ce sera pour moi une réussite, si avec l'aide de tous, je suis capable de maintenir les Cahiers au niveau où il les a élevés.

Jean-Charles BONENFANT